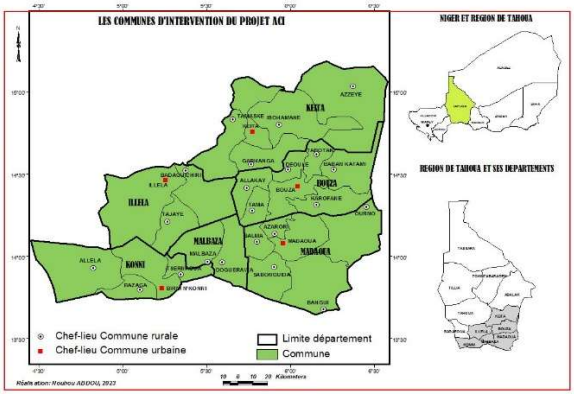
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

NIGER





Projet « Renforcement de la résilience des petits agriculteurs à travers l'agriculture intelligente face au climat (AIC) » Output n° 00131724

Rapport de mise en œuvre 2024-2025

Janvier 2026

I. Introduction: défis de développement de la région de Tahoua

Située dans la bande sahélienne du Niger, la région de Tahoua fait face à des défis structurels majeurs, notamment une forte pression démographique, une dépendance accrue aux ressources naturelles et une vulnérabilité élevée aux effets du changement climatique. Les systèmes de production agricole, principalement pluviaux, restent peu productifs et fortement exposés aux aléas climatiques, contribuant à une insécurité alimentaire persistante et à une dégradation continue des ressources naturelles.

Dans ce contexte, le projet FSP vise à améliorer durablement la résilience des petits producteurs à travers la promotion de pratiques d'agriculture intelligente face au climat, la restauration des terres dégradées et le renforcement de l'accès aux financements et à l'information climatique.

II. État d'avancement du projet sur la période juillet 2024 – décembre 2025

2.1 Suivi du processus de signature du document de projet

Au cours de la période 2024-2025, le PNUD a accordé une attention particulière au suivi du processus de signature du document de projet, étape indispensable pour le lancement officiel des activités.

Grâce aux échanges continus avec les autorités nationales compétentes, incluant plusieurs transmissions du document du projet, des courriers de suivi ainsi que des rencontres dédiées, le processus a abouti à la signature du document en mai 2025.

Cette situation a eu pour conséquence directe de retarder le démarrage officiel du projet. En effet, la signature du document de projet qui constitue un préalable essentiel à sa mise en œuvre opérationnelle est intervenue plus d'un an après l'approbation du projet. En l'absence de cette validation formelle, le lancement officiel du projet n'a pas pu être effectué sur la période sous revue.

2.2 Appui à la mise en place des dispositions institutionnelles (UGP)

En dépit de ce retard, le PNUD a mis à profit la période de rapportage pour anticiper la phase de démarrage en accompagnant le Secrétariat Exécutif du CNEDD (SE/CNEDD) dans la préparation des arrangements institutionnels du projet.

À ce titre, un appui technique a été apporté pour l'élaboration des Termes de Référence (TDR) des membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Cet exercice a permis de :

- Clarifier les rôles et responsabilités des différents postes clés ;
- Structurer le dispositif de gestion du projet conformément aux standards du PNUD ;
- Préparer les conditions d'un démarrage rapide dès la signature du projet.

Cette anticipation constitue un acquis important, facilitant l'opérationnalisation du projet dès que les conditions administratives seront réunies.

2.3 Poursuite des actions de sensibilisation et d'appropriation du projet

Parallèlement, le PNUD et le SE/CNEDD ont poursuivi les efforts de communication et de sensibilisation autour du contenu du document de projet.
Ainsi, chaque opportunité (réunions techniques, ateliers, cadres de concertation, échanges avec les partenaires, mission de terrain dans la zone ciblée) a été mise à profit pour :

- Présenter les objectifs, les composantes et l'approche du projet ;
- Informer les parties prenantes sur les résultats attendus ;
- Préparer les acteurs institutionnels et locaux à la mise en œuvre du projet ;
- Renforcer l'appropriation du projet par les parties prenantes nationales et locales.

Ces actions ont contribué à maintenir la dynamique d'engagement autour du projet, en cohérence avec l'intérêt déjà manifesté lors de sa validation au niveau national (LPAC).

3. Principales contraintes rencontrées

La principale contrainte ayant marqué la période 2024-2025 demeure le retard dans la signature du document de projet, qui a empêché le lancement officiel et, conséquemment, le démarrage de la mise en œuvre des activités programmatiques.

Toutefois, ce retard n'a pas remis en cause la pertinence du projet ni l'engagement des parties prenantes, mais souligne la nécessité d'accélérer les procédures administratives pour éviter une perte d'élan institutionnel ou, plus grave encore, l'annulation du projet par le bailleur de fonds (FEM).

4. Conclusion et perspectives

La période 2024-2025 a été caractérisée par une absence de démarrage opérationnel du projet FSP, liée au retard dans la signature du document de projet et subséquemment, son lancement officiel. Néanmoins, des avancées ont été enregistrées sur le plan préparatoire, notamment à travers :

- La poursuite active du plaidoyer pour le lancement effectif des activités du projet a signature du projet ;
- La préparation du dispositif institutionnel, incluant les TDR de l'UGP ;
- Le renforcement de l'appropriation du projet par les parties prenantes.

Ces efforts permettent aujourd'hui de disposer de bases solides pour un démarrage rapide du projet dès la signature du document.

Il est ainsi fortement recommandé d'accélérer le lancement officiel du projet et de répondre aux défis urgents de résilience climatique, de sécurité alimentaire et de développement durable dans la région de Tahoua.